Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 3 novembre 2022

L'an 2022 et le jeudi 3 novembre à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie des Tourrettes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Laval, Maire de la commune des Tourrettes.

Présents : Emmanuelle Antigny, Anne Chauvet, Valérie Ragel, Margaux Millier, Jean-Pierre Laval, Lionel Fargier, Emmanuel Dumas, Fabien Lepage, Bernard Chaix. Invité : Genevet Grégory

Excusés: Christophe Labrosse, Caroline Martinand, Esther Gallopin, Christelle Degiorgis, Francis Roth, Jean-Sébastien Silve.

Madame MILLIER Margaux a été nommée secrétaire de séance.

Le Quorum étant atteint le Conseil Municipal peut délibérer valablement. Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 8 septembre 2022 est adopté à l'unanimité, sans réserve.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour, le Maire donne lecture d'un message de J.S SILVE qui, en s'excusant, communique différentes informations concernant son domaine de délégations. Le Maire donne également lecture de sa réponse au message d'Esther GALLOPIN qui souhaitait des éclaircissements et des précisions sur notamment les 3 premières délibérations proposées au conseil municipal du 3 novembre ainsi que des indications concernant la situation d'un salarié communal.

Délibérations

Délibération N°2022.11.03.01

Objet : Engagement des dépenses :

Le conseil a validé la possibilité prévue par le CGCT (Article L1612-1) qui permet au Maire de poursuivre les opérations d'investissement engagées au-delà du 31 décembre 2022 date de changement de l'exercice comptable, dans le cadre du budget primitif de 2022.

Délibération N°2022.11.03.02

Objet : Décision modificative n°4

Compte tenu de la hausse des coûts de l'énergie, de la valorisation de nos contrats de maintenance de toute nature (juridique, informatique, logiciels de gestion etc ...) imposés dit-on par la hausse des coûts et du taux d'inflation, le budget de fonctionnement dans son compte de dépenses à caractère général, doit être augmenté de 40 000 €. La somme de 40 000 € provient du budget investissement au titre d'investissement qui ne se réaliseront pas en 2022 mais en 2023. Globalement, le budget primitif n'est pas affecté par ce transfert de compte.

Après avoir répondu aux questions le Maire soumet la décision au Conseil qui accepte ce transfert de somme ; il autorise le Maire à procéder aux opérations comptables nécessaires.

Délibération N°2022.11.03.04

Objet : Plan d'économie budgétaire

En se projetant sur l'exercice 2023, le Maire indique que dès maintenant, il faut engager une réflexion au fond pour réaliser des économies budgétaires indispensables face à l'augmentation déjà connues du prix des services, des matières premières, de l'énergie, accentuée par un taux d'inflation très élevé jamais atteint depuis 2008.

Un large débat s'engage, chaque conseiller s'exprime pour proposer des solutions à la réalisation d'économie substantielles.

Ainsi sont listées les orientations ci-après :

- Revoir l'ensemble des tarifs de service communaux (ANTIGNY Emmanuelle et RAGEL Valérie) se concerteront pour faire des propositions après avis des parents d'élèves, concernant le prix du repas au restaurant scolaire, et pérennisation de la collation périscolaire gratuite.
- 2. De n'honorer que les prestations et services obligatoires.
- 3. Déplacer dans le temps du mandat (2026) certains investissements très consommateurs de frais de fonctionnement (environ 3 à 5%) sur les exercices à venir. Déplacé ne veut pas dire abandonné. Pour parvenir à maitriser nos charges le conseil propose et mandate le Maire pour mettre en œuvre les actions nécessaires concernant :
 - Diminution du temps de l'éclairage public
 - Prescription de température de chauffage ou de réfrigération dans les bâtiments communaux, y compris à l'école selon les directives de l'Education Nationale ou de l'Etat.
 - Faire des économies d'eau (potable dont le coût au m3 est prévisionnellement en hausse).
 - Veiller à éteindre quand on quitte une salle ou un bâtiment communal.
 - Inculquer le suivis permanent de recherche d'économie de toute nature.
 - Utiliser et épuiser les stocks existants avant de les renouveler.

Délibération N°2022.11.03.05

Objet: Décision modificative n°5

A la suite d'un oubli d'imputation, il y a lieu de restituer la caution fournie par un locataire qui a déménagé. La somme de 360 € est transférée sur le compte approprié pour libérer la caution. Cette opération n'affecte pas globalement le budget.

QUESTIONS DIVERSES:

Chaque conseiller ayant participé à une réunion de commission communautaire fait un compte rendu de ce qui y a proposé.

- 1- Lionel FARGIER indique que lors de la dernière réunion de la commission développement il a été constaté un nombre de plus en plus restreint de participants. Un dossier important y a été traité pour être soumis au conseil Communautaire après passage en bureau des maires, il s'agit du financement d'un abattoir ambulant (ce système diminue les coûts de transports des éleveurs, et limite le stress des animaux)
- 2- Valérie RAGEL: rend compte de ses travaux de constitution d'un conseil municipal des enfants, elle remet à chacun une copie du mode d'emplois, des supports envisagés (telle gu'une carte de conseiller municipal Junior. En association avec les

- enseignantes et les parents d'élèves, Valérie RAGEL poursuit la construction du conseil municipal enfant qui a le mérite d'être un outil pédagogique et une initiation à la prise en compte des valeurs Républicaines.
- 3- Jean-Pierre LAVAL Maire au nom Jean-Sébastien SILVE absent, lit le message de JS qui a participé à la commission Démocratie Locales. Celle-ci a élaboré un pacte de gouvernance pour régir les relations au sein de MONTELIMAR AGGLO (entre la ville de MONTELIMAR et les 26 autres communes).
- 4- Anne CHAUVET fait un compte rendu de sa dernière participation à la commission aménagement où il a été question d'élaborer un projet de schéma directeur concernant l'utilisation du vélo comme moyen doux de déplacement sur le territoire de la Communauté de MONTELIMAR AGGLO. Un plan d'action doit se mettre en place d'ici le printemps 2023. Une réunion sur ce thème est prévue à SAVASSE le 21 novembre 2022. Tous ceux qui sont intéressés par ce sujet sont invités à s'exprimer. Anne CHAUVET, qui a piloté en 2021 l'action de stérilisation des chats errants, demande à ce que cette action soit reprise pour éviter d'avoir à tout recommencer. Le Maire indique que cette action, il est vrai un peu oubliée, peut-être reprise sachant que l'acte de stérilisation est financé partiellement par la Fondation Brigitte BARDOT. Anne CHAUVET et Margaux MILLIER sont convenues de se rencontrer et faire des propositions précises au Conseil Municipal pour la reprise de cette action tant dans le quartier Nord de la Commune que dans celui de la Résidence Thérèse Caillet. L'action sera imputée sur le budget 2023 dès le début de l'exercice.
- 5- Exercice d'évacuation en cas de sinistre Nucléaire, Emmanuelle ANTIGNY à la demande Emmanuel DUMAS, rend compte du vécu de l'exercice d'un sinistre nucléaire majeur. La commune de LES TOURRETTES a été un peu oubliée du fait notamment du mauvais pilotage par le Département de l'Ardèche qui a considéré que la commune était hors de la limite des 5 kms autour de la Centrale de CRUAS.
- 6- Emmanuel DUMAS fait un compte rendu très complet du dernier comité syndical de SEDR de LORIOL où il siège (avec Jean-Pierre LAVAL) au nom de l'Agglo en remplacement de P.BRAYSSE. Il donne des indications sur le rapport exercice 2021 établi par le SEDR sur le prix de l'eau potable et la qualité du service. Pour ceux que cela intéresse, au-delà de ce compte rendu oral, le rapport écrit et complet est à leur disposition au secrétariat de la Mairie.

7- Jean Pierre LAVAL:

- 1. revient sur le débat que nous avons déjà eu sur le partenariat de la commune avec l'association Protection Civile de la Drôme. Dans le cadre, d'une aide précieuse de la dite association pour l'application de notre PCS, il y a lieu de signer la convention de partenariat. Le Conseil confirme son accord et autorise la signature de cette convention.
- 2.Indique que nous avons 2 nouveaux locataires M. et Mme VOCANSON qui occuperont à compter du 5 novembre 2022 l'appartement situé au-dessus de la mairie. M et Mme JACQUIN Steven Traiteur, Snacking etc, ont remplacé M. et Mme BOUIX après quelques travaux d'aménagements, à leur frais, l'établissement a ouvert ses portes à la clientèle le 2 novembre 2022.
- 3. Précise qu'après une rencontre avec le service compétent de Montélimar Agglo, la voirie de toute la zone artisanale de Belfond va être complètement rénovée et refaite, dès lors que toutes les parcelles ont été vendues (montant des travaux 160 000 € durée des travaux 1 à 2 mois).

4. Budget 2022 au 30 septembre 2022, il est précisé sans entrer dans le détail du budget 2022 et après vote des DM 4 et 5, que les comptes sont à l'équilibre en ce qui concerne le fonctionnement des dépenses et recettes, les postes importants sont maitrisés et la trésorerie est positive.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, personne ne demandant la parole la séance est levée à 21H

PV APPROUVE LE : J & janvier 2023

OBSERVATIONS	SIGNATURES	1.
	Secrétaire de séance	Mair
	(2)	